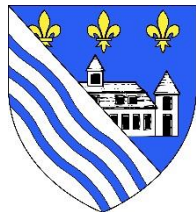


## FLASH INFOS

HUSSEREN-WESSERLING



Mars 2020

### AVIS AUX ÉLECTEURS

#### ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020

La Commune a dépassé le seuil des 1 000 habitants, ce qui induit d'importants changements pour les électeurs :

- ➔ **OBLIGATION** de présenter une pièce d'identité (avec photographie) pour voter.
- ➔ Lors du vote, chaque liste de candidats est représentée par un bulletin. L'électeur doit choisir un bulletin qu'il ne peut pas modifier sous peine de nullité de son vote. Tout bulletin raturé sera comptabilisé comme nul.

Le bureau de vote sera ouvert en continu :

**le 15 mars 2020 de 8 h à 18 h.**

Suivant les instructions préfectorales et en raison de l'épidémie de Covid-19, de la solution hydroalcoolique et des lingettes seront mises à disposition pour éviter tout risque de propagation. Vous pouvez vous munir de votre stylo personnel pour effectuer l'émargement après avoir voté.

## FLASH INFOS

HUSSEREN-WESSERLING



Mars 2020

### AVIS AUX ÉLECTEURS

#### ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020

La Commune a dépassé le seuil des 1 000 habitants, ce qui induit d'importants changements pour les électeurs :

- ➔ **OBLIGATION** de présenter une pièce d'identité (avec photographie) pour voter.
- ➔ Lors du vote, chaque liste de candidats est représentée par un bulletin. L'électeur doit choisir un bulletin qu'il ne peut pas modifier sous peine de nullité de son vote. Tout bulletin raturé sera comptabilisé comme nul.

Le bureau de vote sera ouvert en continu :

**le 15 mars 2020 de 8 h à 18 h.**

Suivant les instructions préfectorales et en raison de l'épidémie de Covid-19, de la solution hydroalcoolique et des lingettes seront mises à disposition pour éviter tout risque de propagation. Vous pouvez vous munir de votre stylo personnel pour effectuer l'émargement après avoir voté.